



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Acquisition de terrain le long de la RD 704 à MOLLKIRCH

Rapport n° CP/2014/560

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition foncière pour un dégagement de visibilité le long de la RD 704 à MOLLKIRCH, au lieu-dit Kohlplatz.

Afin de permettre des travaux de dégagement de visibilité sur la RD 704 à MOLLKIRCH au lieu-dit « Kohlplatz », des acquisitions de terrains auprès de deux propriétaires riverains s'avèrent nécessaires.

Il s'agit d'acquérir les parcelles cadastrées en section 2 n° 318/40, 320/41, 322/42 et 324/43 pour une surface totale de 1,20 are.

Consulté à cet effet, France Domaine a estimé la valeur de ces terrains à 120 € l'are, soit 144,00 € répartis de la façon suivante :

$$120 \text{ €/are} \times 1,20 \text{ are} = 144,00 \text{ €}$$

Indemnités pour perte de boisement et arbres fruitiers

Selon expertise de l'homme de l'art

Indemnités de démolition et reconstruction de clôtures ou portails, murets de soutènement

Selon devis estimatif

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	81 000,00 €	40 095,85 €	144,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

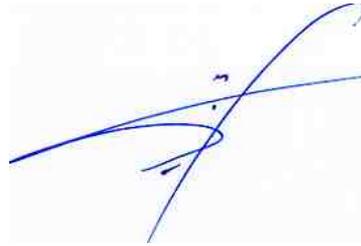
- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section 2 n° 318/40, 320/41, 322/42 et 324/43 pour une surface totale de 1,20 are, situées à MOLLKIRCH, au lieu-dit "Kohlplatz" dans le cadre de travaux de dégagement de visibilité sur la RD 704 à MOLLKIRCH, au prix de 120 € l'are soit 144,00 € et frais divers,

- dit que les actes seront établis en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant habilité à signer les actes administratifs afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL